

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 14 décembre 2020

**DATE DE LA CONVOCATION**

04 décembre 2020

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 30  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 35

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 14 décembre 2020**

L'an deux mil vingt  
Et le 14 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Judith DUPLESSY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-Sur-Cosson).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Joel DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson) a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération 041-162-2020**

**Objet : Vote des tarifs 2021 de l'Assainissement Collectif - Service en Régie**

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à déterminer les tarifs de l'assainissement collectif des communes en régie communautaire.

Les tarifs à appliquer pour les communes ci-dessous seront les suivants :

- ⇒ Période de consommation du 1er juillet au 30 juin pour les communes de Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr, Saint-Laurent-Nouan et Thoury → Relève des compteurs au printemps.
- ⇒ Périodes de consommation du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre pour les communes de Bauzy, Bracieux, Chambord, Fontaines-en-Sologne, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy et Tour-en-Sologne → Relève des compteurs en mars et octobre (Radio-relève).

COMMUNES	Partie fixe Annuelle (en €)	Tranche unique en € par m <sup>3</sup>
Bauzy	75,00	2,20
Bracieux	75,00	2,20
Chambord	75,00	2,20
Crouy sur Cosson	75,00	2,20
Fontaines-en-Sologne	75,00	2,20
La Ferté Saint Cyr	75,00	2,20
Montlivault	75,00	2,20
Mont-près-Chambord	75,00	2,20
Neuvy	75,00	2,20
Saint Laurent Nouan	75,00	2,20
Thoury	75,00	2,20
Tour-en-Sologne	75,00	2,20

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er janvier 2021 pour l'abonnement et à compter du 1er juillet 2021 pour la consommation.

La facturation s'établira de la manière suivante :

	Abonnement	Consommation
Facture 1er semestre calculée en juin	1er semestre soit, de janvier à juin inclus : tarifs 2021	Elle sera établie sur la base des tarifs 2020
Facture 2ème semestre calculée en décembre	2ème semestre soit, de juillet à décembre inclus : tarifs 2021	Elle sera établie sur la base des tarifs 2021

- ⇒ Pour les communes de Maslives et Saint-Dyé-sur-Loire (Période de consommation du 1er octobre au 30 septembre – Relève des compteurs en septembre) les tarifs à appliquer seront les suivants :

COMMUNE	Partie fixe Annuelle (en €)	Tranche unique en € par m <sup>3</sup>
Maslives	75,00	2,20
Saint-Dyé-sur-Loire	75,00	2,20

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er avril 2021 pour l'abonnement et à compter du 1er octobre 2021 pour la consommation.

La facturation s'établira de la manière suivante :

	Abonnement	Consommation
Facture ESTIMATIVE calculée en avril	1 <sup>er</sup> semestre soit, du 01/10/2020 au 31/03/2021 : tarifs 2020	= Facturation de 40% de la consommation de l'année antérieure Elle sera établie sur la base des tarifs 2020
Facture REELLE calculée en octobre	2 <sup>ème</sup> semestre soit, du 01/04/2021 au 30/09/2021 : tarifs 2021	Elle sera établie sur la base des tarifs 2021

- ⇒ Pour la commune de Huisseau-sur-Cosson (Période de consommation du 1er juin au 30 novembre et du 1er décembre au 31 mai – Relève des compteurs en mai et novembre) facturée par le SMAEP de Saint-Claude-de-Diray les tarifs à appliquer seront les suivants :

COMMUNE	Partie fixe Annuelle (en €)	Tranche unique en € par m3
Huisseau-sur-Cosson	75,00	2,20

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er juin 2021 pour l'abonnement et la consommation.

- ⇒ Pour la commune de Saint-Claude-de-Diray (Période de consommation du 1er avril au 30 septembre et du 1er octobre au 31 mars – Relève des compteurs en mars et septembre) facturée par le SMAEP de Saint-Claude-de-Diray les tarifs à appliquer seront les suivants :

COMMUNE	Partie fixe Annuelle (en €)	Tranche unique en € par m3
Saint-Claude-de-Diray	75,00	2,20

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er avril 2021 pour l'abonnement et la consommation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces tarifs conformément aux dispositions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMEN

